

**Compagnie du Chemin de fer
MONTREUX OBERLAND BERNOIS SA**

Procès-verbal

**de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
du vendredi 23 juin 2017, à 14 h 00,
à l'Hôtel Helvétie, à Montreux**

Procès-verbal

**de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du
vendredi 23 juin 2017, à 14 h 00,
à l'Hôtel Helvétie, à Montreux**

Présidence : Pierre Rochat
Secrétaire : Eva Schneider
Excusé : François Margot

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux actionnaires, aux invités ainsi qu'aux représentants des pouvoirs publics et de la presse.

Il salue tout particulièrement : M. Boris Fringeli, Syndic de la Commune de Haut-Intyamou, M. Jean-Baptiste Piemontesi et M. Olivier Gfeller, municipaux à Montreux, M. Neshat Firouzi de l'Office fédéral des transports, M. Martin Moser du Canton de Berne, M. Jonas Anklin du Canton de Vaud et M. Michel Vonlanthen du Canton de Fribourg ainsi Mme Karine Badertscher-Chamoso de l'organe de révision et les membres du Conseil d'administration.

Le Président informe les actionnaires que l'assemblée générale déroulera en français, langue officielle du siège social de la société qui se trouve à Montreux.

Le Président énonce quelques considérations générales sur l'évolution des affaires en général pour 2016. Ses propos figurent en annexe au procès-verbal original.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président constate que les actionnaires ont été convoqués personnellement par lettre le 30 mai 2017, conformément aux dispositions statutaires.

Le rapport de gestion 2016 ainsi que celui de l'organe de révision ont été disponibles dès le 23 mai 2017 sur le site de la société et pouvaient, sur demande, être envoyés.

L'ordre du jour, envoyé aux actionnaires avant l'assemblée, comprend les points suivants :

- 1. Rapport de gestion 2016**
- 2. Rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes consolidés**
- 3. Décisions sur les conclusions de ces rapports**
- 4. Elections**
- 5. Divers**

Le Président demande si un actionnaire désire encore un changement de l'ordre du jour.

Par vote à main levée, une très grande majorité accepte l'ordre du jour.

Le Président donne les informations suivantes sur la constitution du bureau de l'assemblée :

Président : Pierre Rochat
 Secrétaire : Eva Schneider
 Scrutateurs : Gérard Bridevaux et Bernard Dutoit sont désignés, conformément à l'art. 18 des Statuts.

Le Président constate que les prescriptions relatives à la convocation de l'assemblée ont été respectées, avec communication de l'ordre du jour.

La liste de présence permet de constater :

- ♦ la présence de 128 actionnaires
- ♦ représentant 1'949'804 actions nominatives de CHF 10.-
- ♦ donnant droit à 1'949'804 voix
- ♦ majorité absolue 974'903 voix
- ♦ majorité qualifiée des deux tiers 1'299'869 voix
- ♦ ce qui représente 94.3% du capital-actions de CHF 20'687'570.

Conformément à l'article 689e CO, les actions sont représentées par les catégories suivantes :

- actions personnellement représentées : 6'107
- actions représentées par les indépendants : 1'943'697
- actions représentées par les dépositaires : 0
- actions représentées par les organes: 0

Le Président propose de voter, en principe, à main levée.

Dans le cas où une majorité prépondérante ne serait pas évidente ou sur demande d'un actionnaire, le vote pourra s'effectuer par bulletin secret en utilisant les coupons détachables, annexés aux cartes d'admission.

L'ordre de vote sera le suivant :

1. Vote contre la proposition du Conseil d'administration
2. Abstention
3. Vote en faveur de la proposition du Conseil d'administration

Le Président prend note de l'opposition de l'actionnaire M. Rolf H. Georg à ce système de vote pour ce qui concerne les élections.

La procédure de vote simplifié est acceptée.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. RAPPORT DE GESTION ET COMPTES DE L'EXERCICE 2016

Le rapport de gestion ayant été mis à la disposition des actionnaires, le Président demande si sa lecture est souhaitée.

La lecture n'est pas demandée.

Le Président donne la parole au Directeur qui présente un exposé sur la marche des affaires en 2016 et les perspectives d'avenir. Sa présentation et son exposé figurent en annexe au procès-verbal original.

Le Président donne la parole à M. Jacky Brouze, responsable des Finances.

Monsieur Brouze donne quelques informations complémentaires concernant les comptes 2016 qui figurent dans la partie financière du rapport de gestion.

Les actionnaires peuvent constater une diminution des produits de transport de 8.7% soit CHF 1.3 million (compte de résultat, page 7). Cette diminution est en partie due à la force du franc suisse qui rebute nos hôtes européens, mais également aux attentats qui n'encouragent pas les touristes d'origine lointaine. Monsieur Brouze mentionne l'augmentation de l'indemnisation par les pouvoirs publics de près de CHF 2.8 millions. Il rend attentif à l'augmentation de CHF 2.9 millions des prestations à des tiers qui passent de CHF 16.6 millions à CHF 19.6 millions. En effet, il s'agit du produit de nos prestations en faveur du BLS pour l'infrastructure de la gare de Zweisimmen.

Les charges du personnel restent quasiment identiques entre 2015 et 2016. L'augmentation de la masse salariale de 2.4% selon la CCT, l'augmentation des charges sociales de 9.9% (coûts de l'assurance maladie) et les frais de la mise en conformité des uniformes ont été compensés par une importante diminution de la main d'œuvre temporaire. En raison des campagnes d'entretien de nos installations d'une part et des travaux pour le BLS à Zweisimmen d'autre part, les autres charges ont augmenté de CHF 4.5 millions. La mise hors service de vieux matériel roulant permet de réduire les charges pour l'exploitation des véhicules de 10.8%.

Monsieur Brouze renvoie à la page 13 où se trouve le résultat ordinaire avant impôts par secteur: les Services Généraux affichent un bénéfice de CHF 239'000.-, le secteur Voyageurs réalise une perte de CHF 582'000.- et le secteur Infrastructure termine sur un résultat neutre. Le secteur Voyageurs enregistre un produit exceptionnel de CHF 458'000.- en raison de la dissolution d'une provision pour impôts, plus nécessaire après une clarification de la situation par les autorités fiscales. Monsieur Brouze se réfère au « Prestations internes MOB-MOB (total=0) » et explique qu'il s'agit du solde global des prestations entre les trois secteurs. Un montant négatif signifie que le secteur vend plus de prestations aux autres secteurs qu'il en achète, un montant positif signifie qu'il achète plus de prestations qu'il n'en vend. Ces prestations internes peuvent être le prix de l'accès au réseau facturé par Infrastructure à Voyageurs ou les coûts des Services Généraux facturés à Infrastructure et à Voyageurs.

L'exercice 2016 boucle avec est un léger bénéfice de CHF 52'000.-.

Monsieur Brouze informe que les mouvements des réserves correspondent aux minima exigés par la Loi sur les chemins de fer et celle sur le trafic Voyageurs.

Le Président remercie le responsable des Finances et le Directeur pour leur intervention.

2. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION ET DU REVISEUR DES COMPTES CONSOLIDES

Le Président lit un extrait du rapport de l'organe de révision et demande si la lecture intégrale des rapports sur les comptes annuels et les comptes consolidés, reproduits aux pages 18/19 et 32/33 de la partie financière du rapport de gestion 2016, est demandée.

La lecture n'est pas demandée.

Le Président demande à l'organe de révision s'il a un commentaire particulier à ajouter.

Mme Karine Badertscher-Chamoso d'Ernst & Young n'a pas de remarques à faire.

M. Georg pose les questions suivantes à Mme Badertscher-Chamoso :

- Avez-vous, au cours de la révision des comptes 2016, constaté un « impairment » (réévaluation des immobilisations corporelles) ?
- Ou n'avez-vous pas contrôlé cela ?
- Avez-vous pu voir de vos propres yeux le système de contrôle interne dont vous attestez l'existence ?

Elle répond comme suit :

- Un contrôle de type « impairment » a été effectué.
- Il est dans le devoir de l'organe de révision d'effectuer des contrôles selon la loi suisse.
- Un système de contrôle interne existe et est correctement appliqué.

Avant de passer au vote, le Président ouvre la discussion. Pour des raisons de transparence et d'égalité de traitement des actionnaires, les questions transmises par Monsieur Georg et envoyées au Conseil d'administration avant l'assemblée générale ainsi que les réponses du Conseil ont été distribuées à chaque actionnaire présent au bureau d'admission. Elles figurent en annexe du procès-verbal.

Monsieur Georg félicite le Conseil d'administration de cette démarche et demande une précision concernant la question 2 : Il n'a trouvé nulle part ailleurs dans le rapport de gestion le montant de CHF 1.1 million. Il souhaite savoir si cette perte a été financée par des réserves ?

Le Président passe la parole à Monsieur Brouze : Depuis 1998, une comptabilité analytique est établie. Elle reflète la séparation en différents secteurs. Dans chaque secteur, il existe une partie indemnisée et une partie non-indemnisée. Les bénéfices ou pertes de la partie indemnisée sont attribués ou prélevés à la réserve du secteur. Monsieur Brouze ajoute que l'attribution à la réserve est une décision de l'assemblée générale. Il rappelle l'existence d'une loi qui règle l'attribution aux réserves. Ce mécanisme est en place depuis 1995.

Monsieur Georg remercie Monsieur Brouze pour ces explications.

Le Président constate que le Conseil d'administration a répondu de manière suffisante aux questions et passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. DECISIONS SUR LES CONCLUSIONS DE CES RAPPORTS

Il ouvre la discussion sur les rapports qui viennent d'être présentés.

3.1 L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA approuve le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés 2016.

La proposition est acceptée à l'unanimité par 1'796'498 voix avec une abstention de 153'306 voix.

Monsieur Georg formule deux demandes :

A) Il conteste une décision de l'assemblée générale 2012 et demande la correction d'une comptabilisation, à son avis illicite, des montants attribués aux réserves spéciales lors de cette assemblée. Il demande l'attribution de ces montants à la réserve libre jusqu'au moment où les bénéfices des ventes du Royal et de la place de la gare de Gstaad et leur utilisation seront intégralement expliqués.

B) Monsieur Georg demande le versement d'un dividende « spécial » de 5% de la réserve libre.

Le Président invite les actionnaires à suivre la recommandation du Conseil d'administration, soit le refus.

Il fait voter l'assemblée générale sur les demandes de Monsieur Georg.

153'306 voix votent en faveur de la demande, la grande majorité la refuse et quelques voix s'abstiennent. La proposition de Monsieur Georg est refusée. Aucun changement n'interviendra.

- 3.2 Le Conseil d'administration propose d'attribuer à la réserve générale CHF 57'910.-, d'attribuer à la réserve pour pertes futures Infrastructure CHF 7'302.-, prélever à la réserve pour pertes futures trafic voyageurs CHF 1'112'998.- et de reporter à compte nouveau le bénéfice ressortant du bilan de CHF 4'391'108.-, selon détails à la page 8 de la partie financière du rapport de gestion.

La proposition est acceptée à l'unanimité par 1'736'272 voix avec une abstention de 153'306 voix.

- 3.3 L'assemblée générale prend acte du rapport de l'organe de révision.

La proposition est acceptée à l'unanimité par 1'736'272 voix avec une abstention de 153'306 voix.

- 3.4 L'assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration de leur gestion durant l'exercice 2016.

La proposition est acceptée à la majorité par 1'736'272 voix avec refus de 153'306 voix.

Le Président constate que les membres du Conseil d'administration ainsi que de la direction n'ont pas pris part aux votes.

4. ELECTIONS

4.1 Conseil d'administration

M. Georg demande à Mme Marianne Messerli les résultats de son activité comme administratrice de la société durant les quatre dernières années. Il souhaite savoir à quel moment le trafic entre La Lenk et Zweisimmen s'est érodé et ce qu'elle a entrepris pour arrêter cette évolution.

M. Georg demande à M. Michael Teuscher, durant les quatre dernières années, lors de combien de séances du Conseil il a été absent. Il demande à M. Teuscher d'expliquer le fonctionnement du système de contrôle interne dont l'organe de révision prétend de l'avoir vu.

L'actionnaire M. Walter von Siebenthal intervient. Il qualifie Monsieur Georg de malhonnête. D'une part parce qu'il pose ses questions en allemand et d'autre part en raison de leur contenu.

Par motion d'ordre, Monsieur von Siebenthal demande au Président d'interrompre le questionnement de Monsieur Georg. Le Président fait voter l'assemblée sur cette motion d'ordre.

La motion d'ordre est acceptée à la majorité par 1'736'272 voix avec refus de 153'306 voix.

Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Marianne Messerli, de MM. Charles-André Ramseier et Michael Teuscher au titre d'administrateurs. Le Président fait voter l'assemblée en bloc sur le principe d'acceptation.

Mme Messerli, MM. Ramseier et Teuscher sont élus à l'unanimité par 1'736'272 voix avec une abstention de 153'306 voix.

Mme Messerli, MM. Ramseier et Teuscher acceptent leur mandat.

La société prend congé de Mme Sandra Steiner-Krauer, déléguée au Conseil d'administration du Canton de Berne. A partir du 1^{er} juillet, M. Martin Moser représentera le Canton de Bern au Conseil d'administration. Le Président lui souhaite la cordiale bienvenue.

4.2 Organe de révision

Le Président propose de désigner Ernst & Young à Lausanne en qualité d'organe de révision des comptes 2017. Aucune autre proposition ne lui est parvenue.

La proposition de désigner Ernst & Young à Lausanne en qualité d'organe de révision et de réviseur des comptes consolidés pour 2017 est acceptée à l'unanimité.

Mme Karine Badertscher-Chamoso d'Ernst & Young accepte le mandat.

5. **DIVERS**

Le Président informe qu'aucune autre proposition individuelle n'est parvenue au Conseil d'administration avant la présente assemblée. Toutefois, il se tient à la disposition des actionnaires qui ont des questions à poser.

Un actionnaire propose de financer un cours de français à Monsieur Georg.

L'actionnaire qui s'est manifesté lors de l'assemblée générale 2010 en faveur du maintien de la raison sociale Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois (MOB) au lieu de la modification en « Goldenpass » pose la question si le MOB devrait aller de Genève à Berne. Aussi, il souhaite obtenir des renseignements sur deux haltes MVR (Gilamont et Clies entre Vevey et Blonay, remarque de la rédaction). Il ne demande pas de réponse immédiate.

Un actionnaire informe les actionnaires MOB que l'assemblée générale de la Grimselbahn a eu lieu le 22 juin 2017. Il cite quelques exemples du réseau ferroviaire métrique en Suisse. Une nouvelle ligne métrique sera construite entre Meiringen (BE) et l'Oberwald (VS) en passant par le Grimsel. L'actionnaire explique qu'avec Swissgrid, cette construction est à demi-prix. Il rappelle que le MOB a développé un train qui roulera sur écartements à voies métriques et standards. L'actionnaire constate que dès à présent, une liaison directe avec le Haut-Valais n'est pas utopique, qu'elle sera réalisable. Il formule la demande au Président de se pencher sur cette question. Le Président ne traite pas ce sujet durant l'assemblée générale. Il confirme que le Conseil est attentif à ce sujet et qu'il va y réfléchir. La question concernant les arrêts Clies et Gilamont devrait être traitée par le Conseil d'administration de la société MVR (Transports Montreux-Vevey-Riviera SA). Le Président informe que la mise à

l'enquête n'a pas encore été faite. Il transmet la remarque de l'actionnaire au Conseil d'administration de MVR.

Un actionnaire relève que le train MOB Panoramic n°3123 n'est pas surligné en couleur dans l'horaire 2016/2017. Le Directeur prend note de cette remarque.

Un actionnaire demande des renseignements sur le projet Zweisimmen/Interlaken. Le Directeur répond que les travaux avancent comme prévu et que le chantier de Zweisimmen a été terminé avec succès. La société est en bonne voie d'atteindre l'objectif d'un premier train en 2019/2020.

Le Président salue M. Dominique Epp de la Commune de St. Légier et M. Jean-Marc Zimmerli de la Commune de Blonay qui ont rejoint l'assemblée après les salutations initiales.

La parole n'étant plus demandée et les points de l'ordre du jour traités, le Président propose à l'assemblée de soumettre le procès-verbal à l'approbation du Conseil d'administration. Ce fonctionnement est accepté sans opposition.

Le Président invite les actionnaires à l'apéritif au foyer et lève l'assemblée statutaire à 15h05.

Le président :

La secrétaire :

Pierre Rochat

Eva Schneider

Les scrutateurs:

Gérard Bridevaux :

Bernard Dutoit :

Annexes : Exposé du Président
Présentation et exposé du Directeur
Questions de Monsieur Rolf H. Georg et réponses